



Préfecture
du PAS-de-CALAIS

Arrondissement
d'ARRAS

Canton de
SAINT-POL/TERNOISE

VILLE de F

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le

ID : 062-216203612-20241216-2024_12_16-AU

ARRÊTÉ DU MAIRE

Portant délégation de signature à
M^{me} Christine LEGUILLETTE, 1^{ère} adjointe au Maire
pour la signature des actes de vente relatifs au 1
Place Jean Jaurès et au 3 Place Jean Jaurès prévue
le 27 décembre 2024

Le Maire de la commune de FREVENT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-18 et R. 2122-10 permettant aux maires de donner, sous leur surveillance et leur responsabilité délégation de fonction et de signature aux maires-adjoints,

VU l'élection du Maire et des adjoints du 28 Octobre 2023,

VU l'arrêté du 01^{er} février 2024, portant délégation de fonction à Madame Christine LEGUILLETTE, 1^{ère} adjointe déléguée aux Finances, aux Ressources Humaines et au Projet de Territoire,

CONSIDÉRANT que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ;

CONSIDÉRANT que le Maire est dans l'impossibilité d'assister aux rendez-vous prévus le 27 décembre 2024 pour la signature des actes de vente ;

CONSIDÉRANT que pour la bonne marche des affaires communales, il y a nécessité de procéder à une délégation de fonction et de signature au bénéfice de Madame Christine LEGUILLETTE, 1^{ère} adjointe au maire déléguée aux finances, aux ressources Humaines et au projet de territoire,

CONSIDÉRANT que la délégation de fonction et de signature sera donnée à l'effet de signer les actes de vente du 1 et 3 Place Jean Jaurès devant le notaire le 27 décembre 2024.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame Christine LEGUILLETTE, 1^{ère} adjointe au Maire, est désignée comme représentante de Monsieur le Maire dans le cadre de la signature de l'acte de vente relatif à la cession de la parcelle cadastrée AC 216 au profit de Monsieur LESPINASSE.

A ce titre, une délégation temporaire de signature est donnée sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire, à M^{me} Christine LEGUILLETTE, 1^{ère} adjointe.

ARTICLE 2 : Madame Christine LEGUILLETTE, 1^{ère} adjointe au Maire, est désignée comme représentante de Monsieur le Maire dans le cadre de la signature de l'acte de vente relatif à la cession des parcelles cadastrées AC 215 et AC 223 au profit de Monsieur MAZURE.

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le

ID : 062-216203612-20241216-2024_12_16-AU

A ce titre, une délégation temporaire de signature est donnée sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire, à M^{me} Christine LEGUILLETTE, 1^{re} adjointe.

ARTICLE 3 : La présente délégation temporaire de signature est valable pour la signature des actes de vente relatif au 1 Place Jean Jaurès au profit de Monsieur MAZURE et du 03 Place Jean Jaurès au profit de Monsieur LESPINASSE prévue le 27 décembre 2024. En cas d'empêchement indépendant de la volonté des parties, la signature pourra être reportée à une date ultérieure. La délégation reste valable en cas de report de date.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'application du présent arrêté

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié de manière dématérialisée, sur le site internet de la commune et inscrit au registre des arrêtés du Maire dont ampliation sera transmise à la Préfecture du Pas-de-Calais.

Il sera également notifié au notaire chargé de ces ventes et à l'intéressée.

ARTICLE 6 : En application des dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de notification à l'intéressée.

Frévent le 16 décembre 2024

Transmis à Monsieur le préfet du Pas-de-Calais

LE 16 DEC. 2024
LE MAIRE,

Johann DELARCHE

